

ANNEXE I

APPEL D'OFFRE

1. Objectif de la prestation et prestation attendue

2. Objectif de la prestation :

a) Objectif global

Afin de soutenir ses missions, Appel de Genève a besoin d'un deuxième véhicule pour assurer des déplacements sûrs et efficaces sur le terrain pour les membres et assuré la mobilité en cas d'urgence sécuritaire.

Description du véhicule

Spécifications du produit : TOYOTA LAND CUISER HARDTOP	
Code de modèle	HZJ76-RKMRS
Année du modèle	Neuf
Conduire	4x4
Transmission	Manuel
Vitesse	5
Suspensions avant	Ressorts hélicoïdaux
Suspensions arrière	Ressort à lames
Freins avant	Disque
Freins arrière	Tambour
Nombre de portes	5
Nombre de places	10
Matière	Vinyle
Couleur	Blanc
Modèle de moteur	1HZ
Capacité	4164
Nombre de cylindres	6
Puissance maximum (kw/rpm)	96/3800
Maximum power (bhp/rpm):	129/3800
Electricité (volts)	12
Type de carburant	Diesel
Capacité du réservoir de carburant	130
Nombre de portes	10
Sièges avant	1+2
Type de sièges avant	Banquette
Sièges arrière	60:40 Fold +2x2 Parallel
Type de sièges de arrière	Banquette
poids à vide	2245
Poids en charge	3060
Charge utile	815
Pneus avant	225/95R16 6J Tubeless

Pneus arrière	225/95R16 6J Tubeless
Type de pneu	Radial
Jante	Acier 5.5X16
Pilotage	Assistance électrique et inclinaison
Ceinture de sécurité	Sur les sièges avant et arrière
Sac gonflable	Chauffeur et passager



Liste des accessoires

- Poutre d'impact latéral - Marchepieds latéraux
- Système de freinage ABS
- Prise d'air surélevée (tuba)
- Compensateur de haute altitude
- Housse de roue de secours souple
- Rétroviseurs extérieurs : noir
- Affichage de la température extérieure
- Horloge numérique – Tachymètre
- Verrouillage électrique des portes - Vitres électriques
- Différentiel à glissement limité
- Support de roue de secours sur porte arrière
- Essuie-glace intermittent avant et arrière
- Radio/CD AM/FM w/2-hauts parleurs
- Climatisation + chauffage
- Désembuage de lunette arrière

- Garde boue avant et arrière
- Boîte à gants avec clé
- Kit outillage standard + cric
- Contrôle d'éclairage du compteur
- Rétroviseur intérieur (type jour et nuit)
- Pare-chocs deux tons avec chrome
- Mirroir de courtoisie
- 2 x pare- soleil
- Ouvre-couvercle de carburant
- Galerie de toit en alliage Toyota
- Poignées de portes chromées
- Pare-brise teinté
- Manuel du propriétaire en français
- Version LHD
- Cric haute levée
- Pares- buffle
- Radio Codan (HF)
- Treuil Electrique
- 2 jerrycanes métalliques (20 litres)
- Kits de premier secours Toyota
- Lampe baladeuse rechargeable sans fil à LED
- Couverture de protection balistique
- Porte-drapeau et supports
- Cable de remorquage
- Autoradio de Toyota (comprenant une radio, un lecteur CD individuel, une prise USB, bluetooth et une prise AUX)
- Crochet de remorquage et points
- Treuils
- Seconde roue de secours selon les spécifications standards
- Porte bagage
- Extincteurs

3. Critères de soumission :

Veuillez diviser l'offre en deux propositions distinctes, à savoir la proposition financière et la proposition technique.

4. Critères de sélection :

Les critères de présélection sont les suivants :

- a. Le fournisseur doit occuper un poste indépendant et en particulier ne pas être employé d'un gouvernement, de l'Appel de Genève ou d'un partenaire direct de l'Appel de Genève, ni à aucun moment employé par ces institutions au cours des 5 dernières années.
- b. Le fournisseur doit avoir une expérience avérée dans la sélection des éléments appropriés mais également dans la garantie d'une maintenance potentielle sur le matériel.

5. Critères d'évaluation des offres :

Les propositions seront évaluées sur les critères suivants :

- La conformité technique à la demande ;
- Le délai de livraison ;
- La garantie Offerte ;
- La conformité administrative ;
- Le coût proposé.

6. Conditions générales :

- Geneva Call se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre.
- La participation est gratuite et sans obligation.
- Les fournisseurs locaux sont encouragés à participer

7. Spécificités :

Les obligations de Geneva Call seront les suivantes :

- Fournir les documents nécessaires pour l'enregistrement du véhicule
- Effectuer les paiements selon les modalités définies dans le contrat d'achat
- Fournir un prix hors taxes et un toutes taxes comprises

8. Évaluations de performance et audit par des tiers

8.1 **Évaluation de performance.** En plus des mesures internes de performance, l'Appel de Genève se réserve le droit d'exiger une évaluation indépendante de la performance du contractant. Appel de Genève peut, sous-traiter avec des tiers indépendants pour auditer les niveaux de service contractuels. L'organisation coopérera pleinement avec tout audit tiers et accepte que toutes les informations partagées avec l'Appel de Genève puissent être partagées avec ce tiers.

8.2 **Audit financier.** L'Appel de Genève exige que le contractant conserve tous les documents financiers relatifs aux coûts et revenus de son compte pendant la période de conservation standard des données financières dans le pays de constitution.

1. Répartition des coûts :

- a. Fournir une ventilation détaillée des coûts, y compris toutes les dépenses associées

2. Société à ratio financier

- a. Société de stabilité financière
- b. Ratio de liquidité, ratio d'endettement, ratios de rentabilité utilisés pour évaluer la performance financière

3. Calendrier de paiements :

- a. Le paiement du service sera déterminé dans l'accord.

4. Dépenses additionnelles :

- a. Identifiez toute dépense supplémentaire qui pourrait survenir

5. Management :

- a. Fournissez les CV des membres clés de l'équipe de direction de la société.

9 Le contrat

9.1 Obligations de la contractualisation. Le contrat avec le Fournisseur sera conclu pour une durée fixe et prendra automatiquement fin à l'arrivée du terme convenu à moins qu'un avenant soit conclu avant l'expiration du terme.

Il pourra néanmoins être résilié pour inexécution, exécution partielle, tardive ou fautive par l'une ou l'autre partie de ses obligations.

Dans ce cas, la partie lésée devra préalablement adresser une mise en demeure à l'autre partie pour exécuter ses obligations dans les 15 jours.

Sera pleinement considéré comme mise en demeure de la part de Geneva Call la correspondance adressée par celle-ci au Prestataire constatant certaines irrégularités dans la réalisation des obligations convenues.

A l'expiration du délai de mise en demeure fixé, Geneva Call sera automatiquement et sans qu'aucune notification nouvelle ne soit nécessaire, déliée de toutes les obligations relativement au contrat.

Le contrat sera suspendu en cas de force majeure :

Sera considéré comme cas de force majeure, l'événement qui à la fois :

- Rendra humainement impossible et non seulement onéreuse ou plus difficile, l'exécution de l'une ou plusieurs obligations ;
- Sera indépendant de la volonté des parties en ce qu'il ne pourra résulter d'une faute ou d'une négligence.

Dans le cadre de la gestion des risques, il sera clairement établi que le contrat constitue un achat de fourniture de service précis. Il exclut pour le Fournisseur, cocontractant qui l'acceptera, la revendication d'une manière quelconque de la qualité d'un agent Geneva Call.

Les deux parties conviendront que la convention sera régie par la législation de la République Démocratique du Congo. Toutes les contestations relatives à son exécution ou à son interprétation seront réglées à l'amiable. A défaut de s'entendre à l'amiable, les parties attribueront la compétence dans la résolution de ces contentieux aux cours et tribunaux.

9.2 Résiliation

Appel de Genève peut résilier l'accord résultant de cette sollicitation, ou tout service dans le cadre d'un tel accord, sans préjudice de tout autre droit ou recours, en donnant un préavis écrit concordé (au maximum 90 jours) au partenaire.